

# Histoires d'autrefois

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **62 (1924)**

Heft 23

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-218792>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES  
30 cent. la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1924 pour **3 fr. 50**

en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

Mot carré :



## NE FAUT PAS ALLA TRAU LIEIN

Julie à François de la boutique congnessai lei ballé manèrè; l'avai étâ in péchon à Yverdon aprî sa primère coumonion. Coumeint l'iré retze et galésa, l'a vitou été rémarquâie.

L'est Ulysse lou marchef, que l'a su sé fairé amâ de ça galésa felhie et l'a mariaye.

Quand sè sant met ein ménadzou, la Julie l'a volliu avâ dai bi maubiou ein velu et on « lavabô » vo saïdè bin, onn'espèce dé commodou à terray avouè on meriau et de la pierre bliantz dessus bein lequâie.

Onna demeindze matin, Ulysse sé lavavé lou vesadzou dévant lou lavabô et dzibliève de l'idè à draite, à gautse; justameint sa Julie arrouvé et ein véyeint son hommou que molhîve on pou pertot lai de :

— Mon père est-te possibliou ! Mon pourr' Ulysse quié té pense tou ? Té n'as pas lou sènsse commun ! Est-te permet dé molhî dinse noutron bi lavabô ?

— Mâ, voyons Julie qué fâ Ulysse, on a on lavabô, l'est po sé lavâ, iau vao tou qué ye puisso mè lavâ, dan ?

Et la Julie de répondré :

— L'ai ya lou borni dans la cor !

Et lou pourr'Ulysse est zu sé lavâ ao borni. Commein ye reintravé à la maison, ne va-te pas s'échui lei pi su la natta, dévant d'entrâ; alô la Julie lai a de :

— Craî tou qu'on pâo dinche usâ onna natte po s'échui lei pi! onna natta qu'a cotâ six francs! Te farâi mi dè d'outâ tei solû dévant la porta et d'entrâ à pi dètsau !  
Mérine.

## A TÈ — A MÈ

OU pasteu dé Vella-Pétollion avait tot' onna bibliotéquâ dé biau laivron. Lou Syndique que dévai fairé on discou po lo centenaire dâo majo Davet, envoiyé son domestiquou tzi lou menistre po lou praiy dé lai prêtâ on laivron yo l'étaî parlâ dé Davet.

Dtè à voutron maîtré que ti mè laivron sant à sa dispozechon, mâ à condechon que vignè les consurtâ tzi mè.

Lou syndique sè lou tin po de et s'est passâ dai laivrou dâo ménistrôn.

Mâ on bi djo, lou pasteu envoiyé sa serveinta demandâ au syndique dé lai prêtâ on arrojao, mâ lou syndique lai a répondu :

— Ditè à Monsu lou menistrou quié ti mei z'arrojao san à sa dispozechon, mâ à condechon quié vignè s'ein servi tzi mè.

Louis de Thierrens.

## HISTOIRES D'AUTREFOIS

Sous ce titre, « Histoires d'autrefois », notre ancien collaborateur, Pierre d'Antan (M. Eug. Roch, contrôleur des écoles, à Lausanne), a écrit dans le *Progrès*, de Château d'Oex une suite d'articles fort intéressants, dont nous croyons bien faire de reproduire quelques extraits.

\*\*\*

Le Consistoire fut une fois longuement occupé par l'histoire d'un certain Lenoir qui était accusé d'avoir pris en la montagne de Saximaz des « orbaines », qui appartenaient à Claude Divorne, de les avoir plumées et de s'être aidé à les manger. Le dictionnaire patois du doyen Bridel nous apprend que l'« orbaine » est la perdrix blanche des neiges.

Les « dancœurs » et les « dancresses » étaient le cauchemar du Consistoire. Ceux qui étaient pris et refusaient de dénoncer les autres étaient mis en prison; à ceux qui dénonçaient, on faisait grâce des émoluments. Le tarif était : les « mâles » deux florins d'amende, les « femelles » un florin. Le violon le double. La maison du château Folly, à Abraham Lenoir des Sciernes, était un des rendez-vous habituels des danseurs. Elle était inhabitée une partie de l'année et le propriétaire pouvait toujours jurer ses grands dieux qu'il ignorait ce qu'il s'y passait.

La mendicité était alors chose commune. On se faisait gloire de donner à la porte les jours d'enterrement; les veilles et jours de foire, les mendians accouraient de tout le baillage. Quand un particulier était incendié, il se faisait donner une attestation et s'en allait mendier dans tout le canton. Bien mieux, c'était presque une institution officielle. Le Consistoire dit à une veuve que « si elle n'a pas de quoi entretenir ses enfants, qu'elle les envoie par devant les pertes et qu'elle les instruisse à la crainte de Dieu. »

Le gouvernement faisait cependant quelque petite chose pour les infirmes. Nous le voyons, en 1654, faire 12 écus de pension à Pierre Ritener, aveugle.

\*\*\*

Dans ce temps, le ministre de Château-d'Oex possédait la dime des graines et légumes et dans toute la dimerie du village, qui s'étendait de la Sarine aux forêts et du ruisseau de la Frasse à celui de la Hauserresse. Le plus souvent, pour s'épargner la peine de percevoir lui-même sa dime, il la louait. En 1651, c'était Daniel Chabloz qui avait amodié la dime du ministre. Le pauvre Daniel Chabloz eut mille difficultés. Il dut venir expliquer en Consistoire comment il percevait la dime. Cela commença sur le champ du banderet Coullaye. Chabloz, armé de sa latte, mesurait les andains de blé pour prendre sa part, mais, au dire des témoins, au lieu de dimer comme il fallait, commençait tantôt d'un bout, tantôt d'un autre pour y trouver son avantage. Le banderet envoya quelqu'un pour

lui montrer comment il fallait faire, mais Chabloz ne voulut rien entendre.

Il fallut du temps pour élucider cette question. Le Consistoire se fit expliquer longuement comment Chabloz dimait. « Il dimait, dit un témoin, six andains, dont il prit la moitié du sixième — il faut se rappeler que la dime était en réalité la onzième partie — et par après, au lieu de suivre au même andain et du même côté, selon l'ordre, il alla recommencer de l'autre côté du dit andain, afin que son dime lui vint toujours au plus beau et meilleur du champ, pour éviter que son dime ne vienne en un coin du champ qui avait beaucoup d'avoine, agissant contrairement à la « coutume des dimieurs ».

Chabloz, à son tour, d'accusé se fit accusateur. Pierre Turrian de sur les Riaux a voulu le frauder. C'était le fils Chabloz qui dimait. Quand son père alla après lui, il trouva encore sept poignées ou « clus » de fèves, plus que son fils n'avait trouvé ni apporté.

Pour dimer la graine, on mesurait les andains avec une perche; pour les fèves, on comptait par « clus ». Notre orthographe française est bien imparfaite. Ce mot de « clu » rend très imparfaitement le mot patois que nous employons encore et qui signifie « poignée ». Le doyen Bridel, dans son dictionnaire, l'écrit « hllu », pour marquer l'aspiration toute particulière de ce mot.

\*\*\*

On buvait en « nom de mariage », en guise d'arrhes, et les fiancés couchaient ensemble, en tout bien tout honneur.

La demande en mariage se faisait en grand appareil, lors même que les deux parties s'étaient mises d'accord auparavant. De chaque côté on mobilisait les parents et amis les plus notables et cela finissait ordinairement par une séance à la Maison du pays. On estimait que c'était là une exception légitime. Le Consistoire n'était pas toujours de cet avis.

En 1651, comparaissent le châtelain Isoz, Pierre Turrian, Pierre Henchoz et Johan Henchoz. Ils sont accusés d'avoir bu après les heures à la Maison du Pays et d'y avoir apporté du dehors du pain et du fromage. Ils veulent s'excuser en disant que David Henchoz les avait chargé de demander en mariage la fille de Pierre Turrian, et qu'ils croyaient que dans ce cas il était permis de rester après l'heure. Ils sont tous condamnés à 10 florins d'amende. Cependant, comme ce sont tous de bons paysans, et non des débauchés, et que c'est le châtelain Isoz qui les encourageait, disant « qu'on ne leur pouvait rien », ils sont graciés de la moitié, sauf le châtelain Isoz.

Il arrivait souvent que les jeunes gens à qui l'on demandait s'il y avait promesse de mariage entre eux s'en défendaient tous deux. Alors, le Consistoire, ne pouvant rien prouver, les libérait. « Ils se pourront aller marier, disait la formule, où Dieu les conduira. »

Quand une fille se mariait hors du pays, on l'accompagnait pour lui faire honneur, et l'on tirait du mousquet. Ce fut le cas, en 1651, pour une fille du châtelain Isoz, qui « s'en allait du côté d'Yverdon faire ses noces ».

Le notaire Antoine Blanchod, est un des fidèles habitués du Consistoire, qui le juge lui-même l'homme « fort extravagant ». En effet, il n'y a pas d'extravagance et d'écart de langage auxquels il ne se livre.

Un jour, il est accusé d'avoir été à Gruyères, à la Fête des Rois et d'y avoir mené les violons. Il répond que c'est vrai « ayant été curieux de voir leur fatras et jeux qu'ils font le dit jour, pour les avoir tant plus en détestation et moquerie ». Il s'en tire avec une censure. Il n'en est pas de même quand il est accusé d'avoir dit le jour où le bailli vint installer les « officiers », qu'il aimerait autant avoir la charge de bourreau que celle-là. Pour cette atteinte à l'honneur des fonctionnaires, il fut condamné à l'amende.

### LES PETITS JEUNES GENS

Les petits jeunes gens  
De maintenant  
S'en vont, cheveux au vent,  
Se trémoussant  
Se dandinant  
Ou bien se regardant  
Aux vitrines des marchands !  
Les petits jeunes gens  
De maintenant  
Sont vraiment épatants !  
Les petits jeunes gens  
De maintenant  
Ont un air important !  
Gesticulant  
Ou discutant,  
Ils coudoient les passants,  
Bousculent les enfants !  
Les petits jeunes gens  
De maintenant  
Sont vraiment très charmants !  
Les petits jeunes gens  
De maintenant  
— Ce n'est pas étonnant —  
Sont très friands  
Et très gourmands !  
En quelques coups de dents,  
Ils mett'nt tout à néant !  
Les petits jeunes gens  
De maintenant  
Sont de vrais récipients !  
Les petits jeunes gens  
De maintenant  
Savent tout en naissant !  
Impertinents  
Ou arrogants,  
Ils se montrent pédants  
Et narguent leurs parents !  
Les petits jeunes gens  
De maintenant  
Sont vraiment attrayants !  
Les petits jeunes gens  
De maintenant  
Font aux fill's des serments  
En rougissant  
Ou pâlisant  
Et, sans un sou vaillant,  
Sont très entreprenants !  
Les petits jeunes gens  
De maintenant  
Sont vraiment étonnants !

Louise Chatelan-Roulet.

**Mot d'enfant.** — Au jardin des Plantes :

Le petit Charlot considère attentivement le rhinocéros.

— Un étrange animal, n'est-ce pas ? fait sa maman.


— Je crois bien, dit l'enfant. Puis il ajoute : combien il doit déchirer de mouchoirs quand il est enrhumé du cerveau.

**Bienveillance.** — Gustave est d'une galanterie raffinée. On parlait devant lui de la petite Suzanne.

— Elle ne serait pas mal, disait un débiteur, sans ses trous de petite vérole...

Alors Gustave, d'un ton de protestation conciliante :  
— Des trous ! dites des grains de beauté... en creux.

### LE TRUC D'HENRI IV

 Le matin-là, un petit homme trapu, à la barbe en pointe, porteur d'une lourde valise, monta à Tarascon, dans l'express qui va de Marseille à Paris ; c'était M. Marius Barbarousse, négociant en vins à Tarascon. Il prit place dans un wagon de deuxième classe.

Deux voyageurs occupaient le compartiment ; Barbarousse les salua et, tout en leur marchant sur les pieds, leur envoya un « Pardon, messieurs », avec un accent que je me sens incapable de reproduire par la plume.

Les voyageurs lui rendirent son salut en retirant vivement leurs pieds endoloris.

Barbarousse s'installa dans un coin, ôta son chapeau melon qu'il remplaça par une calotte de drap rouge ; il déplia sa couverture et examina ses compagnons.

C'étaient deux jeunes gens à l'aspect sympathique.

Barbarousse bourra sa pipe avec d'infinies précautions.

— Permettez-moi de vous offrir du feu, dit le premier jeune homme en tendant son cigare allumé.

— Vous êtes mille fois trop aimable, dit Barbarousse.

— Monsieur va sans doute à Paris ? demanda le jeune homme.

— Parfaitement.

— Nous ferons la route ensemble, dit le jeune homme ; je vous présente mon ami Jules Morici, artiste peintre, paysagiste, et moi, Albert Debergue, peintre également.

Barbarousse s'inclina :

— Enchanté de faire votre connaissance.

Il se nomma :

— Marius Barbarousse, de Tarascon, dit-il.

— Une ville qu'Alphonse Daudet a rendue célèbre, remarqua Debergue.

— Ah ! ne m'en parlez pas, dit Barbarousse ; ce Daudet a bien fait de mourir, les gens de Tarascon lui auraient fait un mauvais parti.

— C'est une plaisanterie, remarqua Morici, dont il ne faut pas lui garder rancune.

— Monsieur, dit Barbarousse, s'il s'était contenté du premier volume, *Tartarin de Tarascon*, passe encore ; mais il est revenu, il a recommencé avec *Tartarin dans les Alpes* ; il a continué par *Port-Tarascon*. Il s'est fait des rentes en exploitant les Tarasconnais. Je vous assure qu'au *Café du Commerce*, nous commençons à en avoir assez.

— On a plaisanté les habitants de Landerneau, ceux de Brive-la-Gaillarde, de Pontoise, ils ne s'en portent pas plus mal.

— Pas *moins* qu'ils s'en seraient bien passé, dit Barbarousse ; ces messieurs viennent de faire une excursion dans le Midi ? demanda-t-il.

— Nous venons de visiter l'Algérie, répondit Morici ; mon ami a pris des vues ; nous rapportons des épreuves très curieuses.

Il montra un appareil photographique placé sur la banquette.

— Très heureux de voyager en votre compagnie, dit Barbarousse ; à Tarascon, on aime les artistes.

— En voyage, dit Morici, on est bien aise de savoir à qui on a affaire ; il y a tant de filous.

— Et tant d'imbéciles qui se laissent prendre à leurs boniments, dit Barbarousse ; ce n'est pas moi que l'on attrapperait !

— Les professionnels de l'escroquerie sont très adroits, reprit Debergue.

— Allons donc ! protesta Barbarousse ; il faut être plus naïf qu'un enfant pour se laisser rouler par eux.

— Ils ont plus d'un tour dans leur sac.

— Je connais tous leurs trucs, affirma Barbarousse, depuis celui du bonneteau jusqu'au vol à l'américaine ; on ne doit jamais confier de l'argent à un inconnu ; ainsi, moi, j'ai emporté dix mille francs ; je peux bien vous le dire, nous ne sommes qu'entre nous.

— Votre confiance nous honore, dirent les deux jeunes gens.

— Croyez-vous que j'ai placé cette somme dans la poche de mon veston ou dans mon porte-monnaie ? Pas si bête : je la porte dans une sacoche cousue dans la ceinture de mon pantalon.

— Très ingénieux, opina Debergue.

— On n'ira pas la chercher là, reprit Barbarousse ; je défie bien les picpockets de m'enlever mon pantalon sans que je m'en aperçoive.

— C'est, en tous cas, très difficile, dirent les deux voyageurs en riant.

Morici proposa au Tarasconnais de le photographier.

Barbarousse accepta.

— Je vous enverrai des épreuves, dit le paysagiste, qui se mit en mesure de prendre un cliché.

— C'est singulier, dit tout à coup Debergue, en fixant Barbarousse, monsieur ressemble étonnamment à Henri IV ; regarde, ajouta-t-il en s'adressant à son compagnon.

— En effet, dit Morici ; c'est frappant, surtout de profil.

— Vous trouvez ? demanda Barbarousse qui se rengorgea ; à Tarascon, on ne s'en est jamais aperçu.

— C'est qu'ils ne sont pas physionomistes, répondit Morici.

— Quelle idée ! s'écria Debergue, vous pourriez me rendre un grand service ; je suis peintre d'histoire ; je destine au prochain Salon un tableau représentant Henri IV et Mayenne ; pour le premier personnage, il me manque un modèle ; auriez-vous l'obligeance de venir poser seulement une fois dans mon atelier, le temps de prendre un croquis ?

— *Certainement*, dit Barbarousse.

— Vous êtes sans doute pour plusieurs jours à Paris ?

— Pour huit jours au *moins*.

— Rien ne sera plus facile ; nous irons vous prendre à votre hôtel ; je ferai tirer à votre intention une épreuve photographique agrandie du tableau.

Barbarousse accepta, enchanté de figurer dans une œuvre qui aurait les honneurs du Salon.

Quel succès il remporterait au *Café du Commerce* !

Le voyage s'acheva sans incident ; à Paris, Barbarousse quitta ses compagnons en leur laissant son adresse.

Deux jours après, les deux peintres vinrent le chercher ; après un bon déjeuner chez un grand restaurateur, ils le conduisirent à Neuilly dans un appartement presque vide.

— Je ne suis pas encore installé, dit Debergue ; je n'ai que mon chevalet et mes pinceaux, j'attends mes meubles ; vous trouverez, dans la chambre à coucher, un costume de l'époque que je vous prie de vouloir bien revêtir.

— Il faut que je me travestisse ? demanda Barbarousse.

— Pour vous croquer, c'est indispensable, dit le peintre.

Morici l'aïda à s'habiller ; quand ce fut terminé, Barbarousse accrocha ses vêtements à un porte-manteau et, suivi du paysagiste, il rejoignit Debergue qui l'attendait dans l'atelier.

Les deux artistes le complimentèrent sur sa belle prestance.

— Le costume vous va à ravir, affirma Morici.

— Quel gentilhomme accompli vous eussiez fait il y a trois cents ans ! renchérit Debergue. Barbarousse buvait du lait.

— Ventre-Saint-Gris ! s'écria-t-il, en tirant son épée.

— Bravo ! Bravo ! Parfait ! exclamèrent les deux amis ; vous entrez à merveille dans la peau de votre personnage.

— Attendez-nous, nous revenons tout de suite, dit Debergue ; je vais préparer la toile et les couleurs.

Ils se retirèrent.

Barbarousse se mira avec complaisance dans une glace adossée à une cheminée.

— C'est exact, dit-il, je ressemble à Henri IV ; je ne m'en étais jamais douté.